

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE CORSE DU SUD  
Année 2018**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Corse du Sud est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 11 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés en 2018 est en sensible baisse de 14,3%, pour un total de 288 dossiers déposés contre 336 en 2017. Les valeurs de la région et du territoire national s'établissent, quant à eux, respectivement à -9% et -9,6%.

Après stabilité sur les 2 dernières années, la proportion des redépôts a augmenté : 43,1% contre 38,2 en 2017. Elle est toujours inférieure à la proportion nationale (46,4%).

La baisse de la part des redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances se confirme : 7,1% contre 7,8% en 2017 et 11% en 2016. Ce taux est inférieur au taux national (11,7%).

La présence d'un bien immobilier en Corse du Sud concerne 18,8% des dossiers déposés contre 17,7% sur la région et 15,4% au plan national.

**Recevabilité et orientation**

242 demandes ont été déclarées recevables en 2018 contre 274 en 2017 (-11,7%).

30 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 47 en 2017. Bien qu'en baisse, ce taux de 9,1% reste plus élevé que la valeur nationale (4,6%). Cependant, les décisions de la Commission, lorsqu'elles ont été contestées, ont majoritairement été confirmées par le juge.

La recherche constante de solutions pérennes, ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers présentant une capacité de remboursement négative, ont conduit la Commission à accroître les orientations de dossiers vers une mesure de rétablissement personnel (RP). La part des RP sans liquidation judiciaire atteint 39,1% des dossiers traités contre 31,4% en 2017 et se rapproche de la valeur nationale de 41,5%.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La proportion de plans conventionnels conclus s'inscrit en baisse : 9,4% en 2018 contre 13,7% en 2017. Parallèlement, le pourcentage de mesures imposées avec ou sans effacement s'inscrit en hausse : 30% en 2018 contre 26,8 en 2017, résultats liés aux changements législatifs intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

JC

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

A

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes atteint 74.5% pour la Corse du Sud, il est inférieur de 2.2 points à ceux de la région et du territoire national, respectivement de 76.7 et 76.6%.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	9	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 9</i>	Surendettement Fichiers Droit au compte Promotion du portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 11</i>	Surendettement Fichiers Droit au compte Promotion du portail « mes questions d'argent »
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 25</i>	Action d'éducation financière des élèves dans le cadre de la semaine de l'argent.

**Relations avec les Tribunaux :**

Aucune réunion n'a pu être organisée avec le tribunal en 2018. Mais une rencontre a été réalisée le 29/01/2019. Cette rencontre a permis de faire le point sur le déploiement du volet « tribunal » du portail surendettement.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR, les échanges sont plus fréquents. La CCAPEX apprécie la contribution de la Banque de France lors des commissions d'examen des situations.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

4 stages pratiques ont été organisés au profit de 20 travailleurs sociaux et associations de défense des consommateurs.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La capacité de remboursement calculée par la Commission est souvent contestée par les débiteurs.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, voire très longs en raison de la présence d'un seul mandataire judiciaire sur le département.
- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.
- Des contre-propositions excessives en matière de taux ou de mensualités demandés peuvent conduire à un allongement significatif des délais.
- L'absence de coordination entre les procédures collectives et la procédure de surendettement pose le problème de l'inéligibilité des dossiers à la procédure de surendettement lorsque des dettes professionnelles subsistent (RSI). Le sujet est désormais traité.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : FSE, FSL...
- Le banquier teneur de compte n'isole pas toujours le découvert en début de procédure et les dispositions législatives concernant la clientèle fragile ne sont pas toujours respectées.
- Les comptes des débiteurs sont parfois clôturés après la mise en place de mesures de redressement et plus particulièrement lors de mesures imposées avec rétablissement personnel.
- L'accompagnement social des débiteurs préconisé par la Commission est rarement suivi d'effet car les débiteurs ne font pas la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

### Avec les créanciers :

- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.
- Réponses tardives des chargés de recouvrement.
- Effacement des dettes non appliqué par certains bailleurs qui se retournent vers d'autres instances pour faire valoir leur créance.

### Avec le tribunal :

- Lors d'une contestation de mesure imposée, le juge renvoie le dossier à la commission sans établir la nouvelle mesure.
- Des dettes écartées de la procédure lors des vérifications de créances.

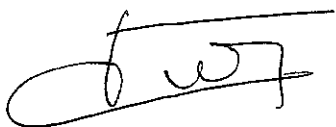
### Avec les trésoreries :

- Réponses parfois tardives des trésoreries, voire absence de réponse.
- Mains-levées sur ATD effectuées parfois avec retard par rapport à la recevabilité.

JC

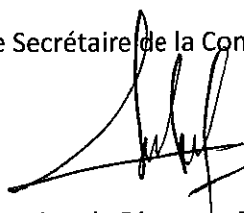
Le 18 février 2019

La Présidente de la Commission



Madame La Préfète de Corse  
Préfète de Corse du Sud  
Josiane CHEVALIER

Le Secrétaire de la Commission



Monsieur le Directeur Régional de la Banque de France

Jean-Charles SANANES

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE 2018**

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>336</b>	<b>288</b>	<b>-14,3%</b>
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		18,8%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,2%	43,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,8%	7,1%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>274</b>	<b>242</b>	<b>-11,7%</b>
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>47</b>	<b>30</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>274</b>	<b>245</b>	<b>-10,6%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	46,0%	48,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	1,1%	3,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,9%	48,2%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>306</b>	<b>330</b>	<b>7,8%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	11,1%	9,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	15,4%	9,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,4%	39,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	2,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,7%	9,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	11,8%	6,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,0%	3,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	26,8%	30,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		26,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		3,6%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		74,5%	
<b>Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance</b>		<b>4</b>	
<b>Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité</b>		<b>0</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,1%	7,1%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39,1%	41,4%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,4%	7,7%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	30,0%	33,7%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,5%	76,7%	76,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE DU SUD	<b>Dettes financières</b>	<b>9 724</b>	<b>209</b>	<b>1050</b>	<b>79,5%</b>	<b>85,3%</b>	<b>21 404</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	4 101	33	55	33,5%	13,5%	91 614	2,0
	dont dettes à la consommation	5 372	186	845	43,9%	75,9%	18 807	3,0
	dont autres dettes financières	251	120	150	2,1%	49,0%	838	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 419</b>	<b>192</b>	<b>642</b>	<b>11,6%</b>	<b>78,4%</b>	<b>3 763</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>1 094</b>	<b>115</b>	<b>246</b>	<b>8,9%</b>	<b>46,9%</b>	<b>2 098</b>	<b>1,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>12 236</b>	<b>245</b>	<b>1 938</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>25 369</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	<b>Dettes financières</b>	<b>19 585</b>	<b>399</b>	<b>2 051</b>	<b>79,3%</b>	<b>85,4%</b>	<b>21 594</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	8 555	67	114	34,6%	14,3%	91 614	1,0
	dont dettes à la consommation	10 554	362	1 649	42,7%	77,5%	18 903	3,0
	dont autres dettes financières	476	225	288	1,9%	48,2%	996	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>2 600</b>	<b>374</b>	<b>1 350</b>	<b>10,5%</b>	<b>80,1%</b>	<b>3 763</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>2 526</b>	<b>224</b>	<b>454</b>	<b>10,2%</b>	<b>48,0%</b>	<b>1 927</b>	<b>1,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>24 711</b>	<b>467</b>	<b>3 855</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>24 540</b>	<b>7,0</b>



Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0